

# Information au Maire

Les cyberattaques conjuguées à la crise sanitaire créent une « vulnérabilité critique » de la France. Chaque citoyen est concerné par cette vulnérabilité car elle pourrait affecter gravement les chaînes de distribution alimentaire. Malheureusement, cette situation est dangereuse pour la **sécurité nationale**. Faute de productions alimentaires locales suffisantes sur les territoires, les populations ne pourraient être nourries à leur faim si le trafic des camions (fournissant les supérettes et les supermarchés) était trop perturbé. La Sénatrice Françoise Laborde le 12 décembre 2019 au Sénat, le Sénateur Marchand le 15 décembre 2020 au Sénat, M. Julien Denormandie ministre de l'Agriculture lors de la journée parlementaire le 08 avril 2021 (organisée par le Conseil National de la Résilience Alimentaire), **tous** nous ont alerté sur le grand danger de ne pas disposer d'assez de nourriture locale en cas de problème systémique.

La France vit une crise sanitaire. Un nouveau variant du virus peut à tout moment neutraliser les transporteurs routiers. En début de crise du coronavirus, ces transporteurs avaient menacé de débrayer faute d'être trop touchés par le coronavirus. Sans cette profession les supérettes et les supermarchés seraient désespérément vides.

La France subit actuellement de nombreuses cyberattaques, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) nous met en garde. Ces cyberattaques se multiplient et affaiblissent tous les secteurs d'activité, y compris la grande distribution. Cela risque de causer des problèmes d'approvisionnement alimentaire dans les magasins.

Au regard de la **loi 2004-811 de modernisation de la sécurité civile**, nous, citoyens, sommes sommés par la loi de faire notre devoir d'empêcher de perdurer la vulnérabilité identifiée. À son article 3, la loi stipule que la politique de sécurité civile doit permettre de s'attaquer résolument aux risques en les anticipant davantage, de refonder la protection des populations et de mobiliser **tous les moyens** encourageant les solidarités.

Brigade DICRIM entend faire stopper la vulnérabilité critique exposée plus haut.

Le mode opératoire de la Brigade DICRIM vise à ce que le risque majeur de rupture de chaîne d'approvisionnement d'aliments issus de circuits longs soit considéré dans le plan communal de sauvegarde (PCS) des mairies de France. Et ceci, au plus tôt. Cette considération doit se répercuter dans l'information aux citoyens à travers le DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs). Plus généralement, au regard de l'**article L. 125-2 du code de l'environnement**, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs et sur les mesures de sauvegarde. Les plans de sauvegarde des préfectures doivent également appréhender ce risque. Les mairies et les préfectures doivent veiller à ce que les citoyens aient assimilés les mesures prises dans les différents plans de sauvegarde accessibles aux populations.

Brigade DICRIM participe à l'éducation populaire et fait connaître et comprendre ces plans de sauvegarde. Elle tente de le faire dans un temps court de façon légale, coordonnée et rassurante pour les populations.

Agir dans un temps court est crucial. En effet, la crise sanitaire est actuelle, les cyberattaques quasi quotidiennes, mais la création de production alimentaire locale **met du temps** (fertilité des sols, changement des habitudes de consommation des populations...). Avec une population non-conscientisée sur les risques majeurs, cette résilience voulue par le CNRA ne pourra pas se faire sans difficultés. Certes les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) existent. Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Toutefois, sans une conscience citoyenne de nature à les accepter, nous serons très longtemps confrontés à un manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement - **article 121-3 du code pénal** - de la part des personnes en charge de la paix publique. Brigade DICRIM entent donc accélérer la conscientisation des populations de façon constructive. Pour rappel, Mme Christiane Lambert présidente de la FNSEA faisait remarquer au gouvernement en début de crise Covid-19 que la France n'avait pas de stocks alimentaires stratégiques.

Les professionnels de la sécurité ne sont pas assez informés sur le manque de résilience alimentaire des territoires et cela constitue un danger. La vulnérabilité n'est pas qu'alimentaire. En effet, lors d'une manifestation organisée par la Brigade DICRIM et la mairie de Bollène (autorisée par la préfecture du Vaucluse) le 28 mars 2021 à Bollène, il a été constaté que le **continuum sécurité défense** posait question. Cette manifestation appelée « dégustation DICRIM » était de nature à sensibiliser les citoyens en place publique sur le manque de résilience alimentaire. Était exposé un échantillon de produits locaux et des panneaux affichant les différents plans de sauvegarde des populations. Lors d'échanges avec les organisateurs de la manifestation, les primo-intervenants en cas de plan d'urgence que sont les gendarmes ont reconnu qu'ils seraient bien désemparés s'ils devaient intervenir sur une crise grave tout en manquant de nourriture. Ils ne connaissaient pas cette vulnérabilité alimentaire alors que les alertes exposées plus haut sont officielles. Ces citoyens en uniforme de gendarmes ont pu repartir de cette « dégustation DICRIM » avec des connaissances utiles à leurs missions.

L'aide aux territoires : la démarche de cette brigade citoyenne bienveillante c'est aussi le recensement des bonnes volontés qui pourraient aider les communes à disposer de nourriture en cas de crise.

Je soussigné(e) ..... résidant à .....  
souhaite par ce courrier que ma municipalité prenne connaissance des risques majeurs qui y sont exposés et inscrive dans les DICRIM et PCS communaux la pénurie alimentaire afin d'informer au plus vite les administrés de ma commune et ainsi de garantir la sécurité de tous.

Fait à ..... le .....

Signature